



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

France Télévisions

Question écrite n° 8578

Texte de la question

M. Michel Destot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la situation préoccupante de l'audiovisuel public. L'Etat manque en effet à ses engagements en ne respectant pas le contrat d'objectif et de moyens de France Télévision qui prévoyait une croissance des ressources de 3,6 % par an, notamment pour financer la qualité des programmes. Parallèlement, le milliard de francs de dotation en capital sur lequel s'était engagé le précédent gouvernement pour permettre le développement du projet numérique de France Télévision a disparu. Cette décision est à l'image du report du lancement de la télévision numérique terrestre et du démantèlement du projet numérique de la télévision publique. Le risque est grand que le Gouvernement fasse dès lors le jeu du secteur privé et notamment de TF 1 en refusant d'adapter l'audiovisuel public aux nouveaux enjeux technologiques et en renonçant à une véritable révolution en termes de qualité et de diversité des choix pour les téléspectateurs. A cette situation préoccupante s'ajoute le développement du travail précaire (25 % du personnel en contrat à durée déterminée), le blocage des salaires depuis cinq ans, le recours à des sociétés de production privées financées par des fonds publics. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures compte mettre en place le Gouvernement pour garantir l'avenir du service public audiovisuel.

Texte de la réponse

Les ressources publiques affectées aux sociétés nationales de programmes progressent, en 2003, de 2 %. Par ailleurs, le volume de la publicité diffusée sur les chaînes publiques est stable en 2003. Ce volume a été sensiblement réduit en 2000 puisqu'il est désormais soumis à un plafond de 8 minutes par heure, notablement inférieur à celui autorisé aux chaînes privées, qui s'élève à 12 minutes par heure. Le financement du secteur audiovisuel public est ainsi pleinement compatible avec le souhait du ministre de la culture et de la communication de voir celui-ci proposer au plus large public des programmes de qualité. S'agissant plus particulièrement de France Télévision, le ministre de la culture et de la communication rappelle qu'il a commandé à Mme Catherine Clément un rapport sur l'offre de programmes culturels qui a préconisé plusieurs pistes de réflexion utiles, actuellement explorées dans le cadre d'une actualisation du contrat d'objectifs et de moyens qui lie l'entreprise et l'Etat. Cette actualisation est rendue indispensable par la nécessaire prise en compte du décalage dans le temps du calendrier de lancement de la télévision numérique terrestre. Il est en effet apparu, comme l'a confirmé le rapport remis au Premier ministre par M. Michel Boyon, que les hypothèses sur lesquelles le précédent gouvernement avait construit le contrat d'objectifs et de moyens de France Télévision n'étaient nullement réalistes. Les ressources publiques attribuées à la société France Télévision ont été réajustées en conséquence. Pour autant, le ministre de la culture et de la communication confirme à l'honorable parlementaire l'intérêt qu'il porte à la télévision numérique terrestre. France Télévision ne restera bien évidemment pas à l'écart de cette nouvelle technologie, qui assurera, dès son lancement, la reprise en simulcast des chaînes France 2, France 3 et France 5. Dans cette perspective, cette dernière chaîne verra sa plage de diffusion étendue.

Données clés

Auteur : [M. Michel Destot](#)

Circonscription : Isère (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8578

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2002, page 4883

Réponse publiée le : 2 juin 2003, page 4256